

VERSION LATINE ET COURT THÈME

Épreuve à option : écrit

Pierre Descotes, Cécile Margelidon

193 candidates et candidats ont composé cette année pour l'épreuve d'option de lettres classiques, qui comporte une version et un thème. La moyenne de l'épreuve est de 9,5 et 12 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 16.

Remarques sur la version

La traduction de Tite-Live n'était pas d'une difficulté excessive dès lors que les candidates et les candidats avaient déjà eu l'occasion de lire l'historien latin – en version ou en pratiquant quotidiennement, comme le recommande très vivement le jury, l'exercice du « petit latin ». Le titre du texte : « Numa adoucit les mœurs des Romains », fournissait une indication globale sur le sens du passage : notes et indications sont rédigées de façon à guider la traduction et doivent donc être lues et prises en compte. De plus, il est important de veiller à lire correctement, et avec bon sens, les termes latins : *efferrari* ne peut être compris comme *efferre* ; *uideret* comme *uideretur* ; *rudem* était manifestement l'adjectif à l'accusatif féminin singulier de *rudis*, -e, « inexpérimenté » plutôt que l'accusatif singulier de *rudis*, -is, « baguette ».

Qui regno ita potitus urbem nouam conditam ui et armis, iure eam legibusque ac moribus de integro condere parat.

Cette première phrase reposait sur une structure claire avec une proposition relative substantive qui était le sujet du verbe principal *parat*. Il fallait bien voir que *potitus* était la forme elliptique de *potitus est*, du verbe *potior*, « s'emparer de », qui se construit ici avec l'accusatif : *urbem nouam conditam*. *Iure* n'était pas l'adverbe « à bon droit », mais l'ablatif de *ius*, coordonné avec *legibus* et *moribus*.

Quibus cum inter bella adsuescere uideret non posse, quippe efferrari militia animos, mitigandum ferocem populum armorum desuetudine ratus, Ianum ad infimum Argiletum indicem pacis bellicae fecit, apertus ut in armis esse ciuitatem, clausus pacatos circa omnes populos significaret.

La structure de la phrase a posé davantage de difficulté aux candidates et aux candidats, dans la mesure où nombre d'entre eux ont pris *quippe* pour une coordination de subordination, et non pour un adverbe, ce qui rendait impossible toute tentative de reconstituer une syntaxe correcte. *Ratus*, participe apposé typique de la phrase historique, introduisait deux propositions infinitives dont les verbes étaient *efferrari* et *mitigandum [esse]*. Quant à *quibus*, il reprenait *legibus ac moribus*. *Fecit* avait ici son sens bien connu de « faire faire », « faire construire ». Quant à *Ianus*, il avait le sens, attesté dans le Gaffiot, de « temple de Janus ».

Bis deinde post Numae regnum clausus fuit, semel T. Manlio consule post Punicum primum perfectum bellum, iterum, quod nostrae aetati di dederunt ut uideremus, post bellum Actiacum ab imperatore Caesare Augusto pace terra marique parta.

Cette phrase introduisait une pause dans la narration, dans laquelle Tite-Live évoque l'histoire du temple de Janus jusqu'à l'époque augustéenne. L'adverbe *bis* était explicité en deux temps, marqués par le balancement *semel... iterum... Post Punicum perfectum bellum* était une structure reconnaissable qu'il fallait traduire par « après la fin de la guerre punique ». Enfin, l'ablatif absolu se comprenait comme suit : *pace parta ab imperatore*, « la paix ayant été engendrée par le général », selon la construction habituelle du passif en latin. *Terra marique* formait un groupe à l'ablatif à l'intérieur de l'ablatif absolu : « sur terre et sur mer ».

Clauso eo cum omnium circa finitimorum societate ac foederibus iunxisset animos, positis externorum periculorum curis, ne luxuriarent otio animi quos metus hostium disciplinaque militaris continuerat, omnium primum, rem ad multitudinem imperitam et illis saeculis rudem efficacissimam, deorum metum iniciendum ratus est.

Tite-Live revient ici à l'action fondatrice de Numa. C'est donc ce dernier le sujet de *iunxisset* ainsi que de *ratus est*. La reconnaissance de l'ablatif absolu *positis...curis* n'a généralement pas posé problème, de même que le sens de l'expression *curas ponere*, « ne plus se faire de souci (littéralement : abandonner tout souci) ». Enfin, la proposition infinitive a en général été bien repérée, de même que la valeur d'obligation de l'adjectif verbal : *iniciendum esse*, « [il décida] qu'il fallait inspirer la crainte ».

Qui cum descendere ad animos sine aliquo commento miraculi non posset, simulat sibi cum dea Egeria congressus nocturnos esse : 'eius se monitu quae acceptissima diis essent sacra instituire, sacerdotes suos cuique deorum praeficere'.

L'identification du relatif de liaison initial a pu poser problème : c'est bien à *metus* qu'il se rapportait, même si *simulat* avait ensuite pour sujet *Numa*. *Sibi esse* constituait une forme de *esse* + datif, et pouvait donc se traduire par « avoir ». La version se terminait par deux propositions au style indirect, que le jury avait pris soin de mettre entre guillemets. Dans le style indirect, le sujet des deux infinitifs, *instituire* et *praeficere*, à savoir le réfléchi *se*, ne pouvait renvoyer qu'à Numa. C'est bien lui qui institue des rites et attribue des prêtres à chaque dieu.

Remarques sur le thème

Plusieurs copies ont rendu un thème tout à fait remarquable, ce qui rappelle que l'exercice, s'il est pratiqué sérieusement durant la préparation du concours, n'est pas du tout inabordable. D'autres, au contraire, manquant sans doute d'expérience et de réflexes grammaticaux, ont multiplié les fautes de langue. La première tâche du candidat et de la candidate est de veiller à éliminer les barbarismes d'abord, qui coûtent le plus cher, et les solécismes grossiers. Le jury se montre indulgent envers les légers faux-sens et les maladresses d'expression, qui sont souvent vénielles.

En ce qui concerne la morphologie, ce sont les pronoms qui ont suscité le plus de barbarismes, en particulier le génitif singulier en *-ius*, souvent oublié (*totus* en particulier a suscité de nombreuses erreurs). Les noms propres, source fréquente de barbarismes, doivent systématiquement être vérifiés dans le dictionnaire.

En syntaxe, les candidates et candidats ont montré quelquefois des difficultés dans la distinction entre réfléchi et non-réfléchi en latin, de même que pour la construction des

exclamatives ou encore l'expression des circonstances de lieu (« mettre le pied dans Troie » / « trouver sa femme en Égypte » / « d'où elle n'était point partie »). Une structure du type « après l'embrasement de cette ville » se prêtait parfaitement à la construction d'un ablatif absolu de type *Sicile amissa*, « après la perte de la Sicile ». De même, il est important de ne pas oublier de lier les phrases entre elles au moyen d'adverbes ou de relatifs de liaison : l'asyndète, sauf cas précis, n'est pas permise en thème latin.

Nous renvoyons aux listes d'erreurs-types que nous avons relevées dans les rapports précédents, et qui n'ont pas vraiment changé.

On rappelle enfin aux candidates et aux candidats que le thème latin, qui demeure un exercice extrêmement codifié, requiert de n'utiliser qu'un vocabulaire présent chez Cicéron et César, de sorte qu'il faut autant que possible écarter les termes poétiques aussi bien que tardifs : le Gaffiot, qui indique les emplois des termes, permet d'éviter toute erreur lexicale.

Le jury tient à féliciter les candidates et les candidats ayant montré de réelles qualités de traduction du latin vers le français et du français vers le latin. Certains, malgré une préparation de qualité, ont rendu un travail qui gagnerait à progresser en clarté, en précision et en maîtrise des deux langues. Un entraînement régulier est la première condition d'un devoir répondant aux exigences du concours : l'apprentissage de la grammaire et du vocabulaire autant que la lecture régulière des auteurs latins, Cicéron et César au premier chef, sont la clef de la réussite.